

LES DROITS DE L'ENFANT EN 7 PRINCIPES

La Fondation Dr Julien résume la Convention relative aux droits de l'enfant en 7 principes dont la mise en œuvre, avec la participation réelle des enfants, contribue à leur développement harmonieux au sein d'une société juste, équitable et solidaire.



PRINCIPE 1
Les enfants naissent égaux en droits

PRINCIPE 2
L'intérêt supérieur des enfants gouverne les décisions qui les concernent



PRINCIPE 3
Les enfants, en tant que citoyen·ne·s à part entière, ont des libertés et des droits civils

PRINCIPE 4
Les enfants grandissent dans une famille qui favorise leur épanouissement, avec le soutien de la communauté



PRINCIPE 5
Les enfants naissent et grandissent en santé

PRINCIPE 6
Les enfants s'instruisent, s'amusent et s'ouvrent sur le monde



PRINCIPE 7
Les enfants sont protégés sur tous les plans